

Extrait du document de Référence 2015

2.3.10 SAY ON PAY

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance de la recommandation du §24.3 du Code AFEP - MEDEF de novembre 2015, ainsi que des recommandations de l'AMF dans sa Position-Recommandation 2014-14 relative à l'élaboration du Document de Référence.

Le Conseil a également pris connaissance du guide d'application du code AFEP MEDEF mis à jour en décembre 2015 et notamment des commentaires relatifs à l'exhaustivité de l'information relative aux rémunérations.

Ainsi, le Conseil de surveillance, en s'inspirant des recommandations de l'AMF en matière de description des rémunérations des dirigeants, a estimé pertinent de présenter à l'assemblée les rémunérations des mandataires dirigeants de la gérance.

Il a donc décidé de soumettre au vote consultatif des actionnaires les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à M. Maurice Tchenio, représentant légal de la société Altamir Gérance, gérant, et de Mme Monique Cohen, Directeur Général Délégué d'Altamir Gérance jusqu'au 4 mai 2015. La présentation des rémunérations est détaillée ci-après :

1) Pour Maurice Tchenio

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre du dernier exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	€292 704 (montant versé par la Société Amboise SAS, société détenant 26,35 % de la société Altamir et 99,8 % de la société Altamir Gérance)	Le montant de la rémunération fixe de M. Maurice Tchenio n'a pas évolué depuis 2011
Rémunération variable annuelle	€1 161 859 (montant à verser)	M. Maurice Tchenio va bénéficier indirectement, en 2016, au travers d'Altamir Gérance détenu par Amboise SAS d'un dividende prioritaire statutaire (part B + part du commandité), au titre de l'exercice 2015, d'un montant de €1 161 859. Le calcul de ce dividende est statutaire et totalement variable en fonction du résultat net social de la société
Rémunération variable différée	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie pas de stock-option, d'action de performance ni d'autre élément de rémunération à long terme
Jetons de présence	N/A	M. Maurice Tchenio ne perçoit pas de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	€7 512	M. Maurice Tchenio bénéficie d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction par la Société Amboise SNC.
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de	Montants soumis au vote	Présentation

la procédure des conventions et engagements réglementés

Indemnité de départ	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie pas d'engagement pris par la société au titre de la cessation de ses fonctions
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie pas d'indemnité de non concurrence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	M. Maurice Tchenio ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire

2) Pour Monique Cohen

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre du dernier exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	N/A)	Madame Monique Cohen ne bénéficie d'aucune rémunération fixe
Rémunération variable annuelle	€497 094 (montant à verser)	Mme Monique Cohen va bénéficier, en 2016, d'un dividende prioritaire statutaire (part B) au titre de l'exercice 2015, d'un montant de €497 094. Le calcul de ce dividende est statutaire et totalement variable en fonction du résultat net social de la société
Rémunération variable différée	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie pas de stock-option, d'action de performance ni d'autre élément de rémunération à long terme
Jetons de présence	N/A	Mme Monique Cohen ne perçoit pas de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie d'aucun avantage

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie pas d'engagement pris par la société au titre de la cessation de ses fonctions
Indemnité de non-concurrence	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie pas d'indemnité de non concurrence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Mme Monique Cohen ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire

Il est précisé que les prestations de services facturées à Altamir par des sociétés apparentées, ne sont pas liées aux fonctions de dirigeants de la société d'Altamir.

L'ensemble des membres détenait, directement ou indirectement, 88 429 actions au 31 décembre 2015.

	2015	2014
M. Jean Besson	36 839	36 839
Mme Sophie Etchandy-Stabile	1 000	1 000
Mme Marleen Groen	1 000	1 000
M. Gérard Hascoët	30 364	30 364
M. Jean-Hugues Loyez	17 098	17 098
M. Philippe Santini	2 128	2 128
M. Joël Séché	N/A	132 343
TOTAL	88 429	220 772

Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil de Surveillance du 4 mars 2014, afin notamment d'intégrer une détention minimum, par membre du Conseil, de 1 000 actions de la Société.

La Société n'ayant pas de salarié, il n'y a donc pas de représentants du personnel au Conseil de Surveillance.